

## Réponses aux questions posées lors du webinaire du 6 décembre

### - que signifie BOETH ?

BOETH est l'acronyme pour « bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap ».

Les différentes catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés éligibles au dispositif sont les suivantes :

- Les agents titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH) attribuée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de Sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire.
- Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de Sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics, à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain.
- Les personnes mentionnées à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.
- Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.
- Les titulaires de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » définie à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles.
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

### - Le dispositif est-il ouvert aux Cat A vers Cat A+ ?

Les employeurs peuvent proposer des postes vacants de niveau A+ au dispositif pour la promotion d'agents BOETH.

### - Des postes peuvent-ils être ouverts en établissements publics ?

En 2022, la DRH sollicitera les établissements publics administratifs sous tutelle du pôle ministériel pour qu'ils puissent proposer des postes au dispositif.

### - Où trouver les autres postes proposés en interministériel ?

Les avis de concours sont accessibles sur le site SCORE de la fonction publique ainsi que sur les sites concours des ministères.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score>

### - un niveau de diplôme est-il nécessaire pour postuler sur une catégorie supérieure ?

Il n'y a pas de condition de diplôme pour postuler à la catégorie supérieure. La procédure est ouverte à tous les fonctionnaires remplissant deux conditions cumulatives :

- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap (BOETH),
- justifier d'une certaine durée d'années de services publics.

La durée de services publics exigée est celle prévue par le statut particulier du corps de détachement pour l'accès à ce corps par la voie du concours interne. Dans le silence du statut particulier, cette durée est fixée à dix années de services publics. Cette durée de services publics peut avoir été accomplie au sein d'un même corps, cadres d'emplois ou emplois, mais aussi au sein de plusieurs corps, cadres d'emplois ou emplois, y compris en qualité de contractuel. En tout état de cause, la qualité de fonctionnaire titulaire est requise lors de la candidature.

A titre d'exemple, le tableau ci-dessous précise la durée de services publics requise pour l'accès à certains corps selon les dispositions relatives au concours interne prévues par le statut particulier.

	SACDD	TSPDD	AAE	ITPE
Durée en années pour candidater	4ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours	4ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours	4 ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours	3 ans de services publics au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours
Dispositions relatives au concours interne	Article 4 du décret 2009-1388 du 11/11/2009	article 9 du décret 2012-1064 du 18/09/2012	article 9 du décret 2011-1317 du 17/10/2011	article 6 du décret 2005-631 du 30/05/2005

#### **- quid du trimestre 2022 de diffusion des prochains postes ?**

Le calendrier du concours est en cours d'élaboration avec le bureau des concours chargé d'organiser la promotion en 2022